

# Règlement de la « Festa de la Locomocion »

## 12 ème édition le 7 Juillet 2019

### **Préambule**

La Festa de la Locomocion est une concentration-exposition de véhicules anciens de toutes natures, une bourse d'échanges, le « Broc Au Thau », un concours de la plus « Belle AuThau », diverses animations, un service de restauration sur place, et une tombola.

La concentration-exposition et toutes les animations se dérouleront sur le site du Complexe Sportif de Poussan le dimanche 7 juillet de 9H00 à 17H30.

### **Article 1 :**

La participation à la Festa de la Locomocion est gratuite pour tous (exposants et visiteurs).

Tous les véhicules anciens de 1900 à 1998 (1<sup>ère</sup> MEC) sont acceptés ainsi que les véhicules plus récents dits « d'exception ». Un parking « Expositant » gratuit est réservé aux véhicules de Collection.

A leur arrivée les exposants sont dirigés vers les zones de stationnement définies par l'organisateur et ils s'engagent à respecter le placement qui leur sera indiqué.

Un parking « Visiteurs » également gratuit accueillera tous les autres véhicules

Le dimanche matin, l'ouverture du site au public est fixée à **9H00**.

### **Article 2 :**

Chaque exposant désirant accéder au site de la Festa déclare être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, et présenter un véhicule conforme au code de la route et aux législations techniques en vigueur, muni d'une carte grise, d'un certificat de contrôle technique et d'un certificat d'assurance tous en cours de validité.

Les règles du code de la route et les consignes de sécurité s'imposent naturellement sur le site du complexe sportif à l'intérieur duquel, les déplacements des véhicules doivent s'effectuer à allure très réduite.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès à quiconque ne respecterait pas ces exigences.

### **Article 3 :**

Les véhicules sont en permanence sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Les équipages, conducteurs et passagers, participant à la manifestation le font sous leur seule responsabilité : ils déchargent le Rétro Pouss' Auto de toute responsabilité en cas de vol, perte, accident, dommages corporels ou matériels, tant aux personnes qu'aux biens et véhicules.

En cas d'accident, chacun des participants impliqués devra s'acquitter des constatations d'usage prévues par le code de la route.

Durant la manifestation en dehors ou à l'intérieur de son véhicule, chacun des participants est responsable de ses actes, et devra posséder une assurance en responsabilité civile prenant en charge les dommages causés de son fait, sa négligence, son imprudence, par les enfants, animaux, ou les biens qu'il a en garde.

Toute action pénale, en responsabilité ou en dommages et intérêts contre le Rétro Pouss' Auto ou l'un de ses représentants serait nulle et non avenue.

### **Article 4 :**

Pour des raisons d'organisation l'**inscription** à la « Festa de la Locomocion » est **obligatoire** ;

Lors de l'inscription, les exposants doivent également s'inscrire, s'ils veulent participer, au concours de « la Belle Au Thau », et payer le montant du/des repas qu'ils souhaitent réserver pour la journée du 7 juillet.

Les inscriptions et le règlement correspondant doivent parvenir à l'organisation avant **la date limite du : 29 juin 2019.**

#### **Article 5:**

Le dimanche 7 juillet, un repas servi sur place est proposé à la vente pour les exposants, les marchands et leurs accompagnants au prix de 15.00 € par personne ; il sera gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnant leurs parents.

Ce prix comprend, l'apéritif, le repas (vin compris et eau minérale à volonté) et le café.

Bières et sodas seront en vente à la buvette.

**NB :** le repas doit être réservé et payé lors de l'inscription (Article 4)

L'apéritif offert par le Rétro Pouss'Auto sera servi à partir de **12H00** et le repas à partir de **12H30**

#### **Article 6 :**

La bourse d'échanges, le «**Broc Au Thau** » est réservée aux marchands-sympathisants du Rétro Pouss'Auto, à jour de leur cotisation (20 € pour l'année 2019), et dont les produits se rapportent au monde des véhicules anciens et sont conformes à l'esprit du rassemblement.

Leur inscription est obligatoire, et doit être parvenue au Club, (accompagnée du montant de la cotisation)

le **20 Juin 2019** au plus tard.

Le Rétro Pouss' Auto se réserve le droit de refuser l'accès du site à un marchand non inscrit ou non à jour de sa cotisation, se présentant le jour de la manifestation.

#### **Article 7 :**

Les emplacements sont attribués aux marchands par le Rétro Pouss' Auto en fonction des critères portés sur le bulletin d'inscription ; ils ne peuvent pas être remis en cause à l'arrivée sur le site de la Festa.

Une pièce d'identité et/ou une copie du KBIS pour les marchands professionnels, sera demandée afin de remplir le livre de police.

A défaut de présentation des documents cités ci-dessus, ou en cas d'arrivée tardive (**au-delà de 8H00**) l'accès des marchands au «**Broc Au Thau**» sera refusé.

Les stands doivent être installés avant **8H30**, pour ouverture de la bourse d'échanges à **9H00**

#### **Article 8 :**

Le concours de la « Belle Au Thau » animera l'après-midi dès 14H00 ; les autos seront réparties en deux catégories, les Berlins de toutes les époques, et les Coupés & Cabriolets.

Le Président du Rétro Pouss'Auto présidera un jury composé de 6 membres, adhérents des Clubs représentés (3 féminins, 3 masculins), qui rendra son verdict dès la fin du concours.

#### **Article 9 :**

Le tirage de la tombola aura lieu à la suite du concours de la « Belle au Thau » vers **15H 30**

Les lots seront remis aux gagnants présents avec leurs tickets au moment du tirage.

Les gagnants qui n'auraient pas pu rester sur place ni se faire représenter pour présenter leur ticket seront contactés ultérieurement pour l'envoi de leur lot.

#### **Article 10 :**

Le Rétro Pouss' Auto se réserve le droit de conclure les accords qu'il juge utile avec les partenaires et les marques publicitaires de son choix. Tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou des films dans un but commercial devra obtenir l'autorisation écrite du Rétro Pouss' Auto.

Les participants acceptent que les photos et /ou vidéos effectuées lors de la manifestation soient diffusées dans la presse ainsi que pour la communication du Rétro Pouss' Auto.

#### **Article 11 :**

En cas d'intempéries brutales ou tout autre cas de « force majeure » le Rétro Pouss' Auto se réserve le droit de modifier voire d'interrompre le programme de la manifestation dans le but de préserver la sécurité de toutes les personnes présentes sur le site et ne saurait en aucun cas en être tenu responsable.

Aucun dédommagement d'aucune sorte ne pourrait lui être demandé par quiconque.

#### **Article 12 :**

L'heure de clôture de la concentration-exposition du 7 juillet 2019 est fixée à **17H30**

Le Président du Rétro Pouss' Auto